
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 mars 2021 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA21 08 0064

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mardi 2 mars 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA21 08 0065

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2021, tel que modifié par l'ajout du point 10.05.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2021, tel que modifié par l'ajout du point 10.05.

ADOPTÉ.

CA21 08 0066

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA21 08 0067

La première période des questions du public a lieu de 19h45 à 20h.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Jean-Pierre Rayes, 603-3655 rue Jean-Gascon
jprayes@outlook.com

Question: Have you found a solution to the circulation problem around the school Trésor du Bois  which affects residents, parents and especially the safety of students?

Response (A. DeSousa): Just like you, we are very sensitive with respect to pedestrian safety issues. We can confirm that we received the CIMA analysis including possible solutions for enhancing student safety around  cole Tr sor-du-Bois .

We are pleased to inform you that as is mentioned in the CIMA report, changes to the traffic lights at the intersection of boulevard Cavendish and rue des Outardes were made to allow sufficient time for the green light on rue des Outardes. Furthermore, the SPVM has confirmed that a new crossing guard will be posted at the boulevard Cavendish and rue des Outardes intersection.

With respect to the other suggestions, we are taking the time to analyze these to be able to provide you with a comprehensive response at our next meeting.

Monsieur Andre Kabalan, 2405 rue Hufford
transportdeka@outlook.com

Question: For the parking on Hufford street, me and my neighbors would like to be able to park on both sides of this street. Now since a lot of us are working from home there is no parking on this street anymore. If you would like a petition with all the signatures from every address, I would kindly prepare it for you. What can you do to correct this situation?

Response (A. DeSousa). The parking restrictions are in effect even during the COVID-19 pandemic to ensure street maintenance, primarily cleaning, as well as snow removal on some of the narrower streets. It should be noted that street cleaning operations are ongoing during the pandemic. Don't forget that the borough offers citizens alternative parking during snow loading activities following snowstorms.

Madame Céline Laporte, 2210 chemin Laval
celine.laporte@mail.mcgill.ca

Question : Allez-vous instaurer une subvention pour les produits d'hygiène féminins durables cette année?

Réponse (A. DeSousa): Bonjour Mme Laporte. Nous avons de bonnes nouvelles! Nos équipes travaillent présentement à peaufiner les derniers détails pour plusieurs programmes de subvention, dont celui pour les produits d'hygiène féminine. Nous pourrions annoncer le lancement de ces programmes d'ici la fin de l'année. Nous avons très hâte de vous présenter tout ça afin que chaque résident puisse contribuer par des gestes simples à la protection de notre environnement et de notre milieu de vie.

Monsieur Christian Artin, 1975 rue Guertin, H4L 4E1
artinchristian@gmail.com

Question No. 1 : Savez-vous quand la Ville entreprendra une refonte totale de la chaussée sur Henri-Bourassa entre Cavendish et l'autoroute 40? Même si ce n'est pas la responsabilité de Saint-Laurent, faites-vous pression sur la Ville centre afin de prioriser ce projet dans un avenir très rapproché?

Réponse No. 1(A. DeSousa) : La Ville de Montréal prévoit aller en appel d'offres pour les travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa, tronçon entre l'autoroute 13 et l'avenue Félix-Leclerc. Les travaux de ce tronçon devraient débiter vers la fin de 2021 ou au printemps 2022.

L'Arrondissement réitère aussi à la Ville centre son souhait qu'il y ait un concept de rue (aménagement géométrique et autres) pour chaque tronçon du boulevard Henri-Bourassa entre les autoroutes 13 et 15. Ainsi, le tronçon entre l'avenue Félix-Leclerc et le boulevard Cavendish devrait être la suite du tronçon susmentionné.

Question No. 2 : Pourquoi le logo de la Ville de Montréal plutôt que celui de Saint-Laurent apparaît maintenant sur les enseignes affichant le nom de la rue aux intersections? Un exemple concret est Marcel-Laurin au niveau de Côte-Vertu. C'est encore plus ironique considérant que Marcel-Laurin était maire de la ville de Saint-Laurent. Même si la rue est sous juridiction de la ville centre, c'est le logo de Saint-Laurent qui devrait y être.

Réponse No. 2 (A. DeSousa) : La majorité des rues locales disposent toujours de panneaux de rue avec le sigle de Saint-Laurent et nous n'avons pas l'intention de les modifier. Toutefois, sur certaines grandes artères nous avons travaillé en collaboration avec la Ville de Montréal pour développer un nouveau concept pour rendre plus visible le nom des rues pour faciliter le repérage des intersections, notamment pour faciliter la visibilité pour les automobilistes plus âgés. Ces panneaux comportent effectivement la rosace de la Ville de Montréal. Nous prenons quand même bonne note de votre commentaire.

Monsieur Alain Ackad, 1685 Filion, Saint-Laurent QC H4L 4G1
alain1925@gmail.com

Question : Serait-il possible d'avoir une équipe d'urgence sociale pour notre arrondissement? Un travailleur social devrait patrouiller avec la police pour traiter les cas de détresse psychologique. Ce type d'équipe existe présentement à Laval d'après un article de Radio-Canada (<https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/2110/la-val-intervenants-sante-mentale-police>).

Comme vous le savez, il y a plusieurs personnes dans le besoin dans notre arrondissement qui ont besoin d'aide sociale, mais pas nécessairement d'une intervention policière. Que ce soit pour les personnes qui marchent entre les autos arrêtées aux feux rouges, ou les personnes qui se placent tous les jours devant les épiceries et les pharmacies, il faudrait une équipe, autre que la police toute seule.

D'ailleurs, mon épouse a vécu un incident troublant ce mois-ci avec une personne ayant des troubles de santé psychologique. Cette personne, installée devant le métro Côte-Vertu, aurait eu besoin d'une intervention d'urgence sociale pour éviter une crise.

Réponse (A. DeSousa) : L'arrondissement travaille étroitement avec les organismes communautaires afin d'aider et soutenir les personnes dans le besoin.

De plus, notre intervenante sociale, très active dans le soutien aux personnes en situation de vulnérabilité, intervient régulièrement.

L'ensemble des intervenants de l'arrondissement, des services sociaux ainsi que des organismes communautaires se rassemblent régulièrement pour trouver des solutions.

Durant la pandémie, une cellule de crise a été mise sur pied afin de coordonner l'aide auprès des démunis.

CA21 08 0068

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214054004 relatif à un don non récurrent de 500 \$ à Fondation de l'Hôpital Juif de Montréal en mémoire de l'ancien conseiller municipal Irving Grundman.

ATTENDU les critères et balises du programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don non récurrent de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital Juif de Montréal en mémoire de l'ancien conseiller municipal Irving Grundman;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0069

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT qu'en 1977, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution invitant les États membres à proclamer une journée pour les droits des femmes, le Canada a désigné le 8 mars **Journée internationale de la femme** ;

CONSIDÉRANT que cette journée nous donne l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans la promotion des droits des femmes et d'évaluer les difficultés auxquelles elles sont encore confrontées ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 8 mars 2021 **Journée internationale de la femme** et reconnais l'apport des organismes tels que le Centre des femmes de Saint-Laurent dans la promotion et la défense des intérêts des femmes.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce deuxième jour de mars deux mille vingt et un.

CA21 08 0070

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**;
- CONSIDÉRANT QUE la semaine du 21 au 31 mars 2021 a été décrétée **Semaine d'actions contre le racisme** et que cette semaine sera dédiée à la promotion du respect et de l'égalité et à la défense des victimes de discrimination raciale;
- CONSIDÉRANT QUE nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son plein potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;
- CONSIDÉRANT QUE l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;
- EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 31 mars 2021 **Semaine d'actions contre le racisme** et la journée du 21 mars comme étant la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale** à Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de mars deux mille vingt et un.

CA21 08 0071

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT QUE le World Wild Life Fund a décrété que l'**Heure pour la Terre** se tiendra le 27 mars 2021, entre 20 h 30 et 21 h 30 ;
- CONSIDÉRANT QUE ce mouvement environnemental d'envergure mondiale est l'un des plus importants en son genre ;
- CONSIDÉRANT QUE l'événement l'Heure pour la Terre a pour objectif, entre autres, de permettre à la population mondiale de se mobiliser pour la lutte aux changements climatiques ;
- CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à sensibiliser les citoyens à l'importance de poser quotidiennement de petits gestes afin de réduire son empreinte écologique ;
- EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 27 mars 2021, de 20 h 30 à 21 h 30, l'**Heure pour la Terre** et encourage tous les citoyens à éteindre leurs lumières pendant ces 60 minutes.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour de mars deux mille vingt et un.

CA21 08 0072

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213152002 relatif à autoriser une modification au contrat octroyé à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs – Soumission 16-010

ATTENDU la résolution CA17 080741 adoptée le 21 novembre 2017 afin d'octroyer un contrat à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs;

ATTENDU que le mandat du consultant pour le deuxième volet a été interrompu en 2017, car la Société de transport de Montréal (STM) réalisait des travaux dans le stationnement. Ces travaux devaient s'étendre jusqu'à la fin de l'année 2021 et l'intervention de la STM n'était pas prévue lors de l'octroi du contrat;

ATTENDU que le présent sommaire vise à autoriser une modification au contrat 16-010 octroyé à la firme CDGU inc. afin de compléter, en 2021, les plans et devis pour le réaménagement du stationnement (volet 2);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une modification au contrat octroyé à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0073

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1203058011 relatif à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA17 080606 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 août 2012 autorisant la signature d'une entente pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc;

ATTENDU les résolutions numéros CA16 080431, CA17 080575, CA18 080328, CA19 080053, CA19080368 et CA20080310 adoptées par le Conseil d'arrondissement le 2 août 2016, le 5 septembre 2017, le 5 juin 2018, le 5 février 2019, le 6 août 2019 et le 30 juin 2020 pour autoriser la signature d'addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc;

ATTENDU que l'entente initiale prévoyait une date de fin des travaux pour chacune des sous-phases du projet;

ATTENDU qu'à ce jour, certains travaux n'ont pas été complétés par le promoteur;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un septième addenda afin de mieux s'adapter à la situation actuelle du développement résidentiel de ce secteur.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente sur les infrastructures conclue avec Les Développements Bois-Franc inc. relativement à la phase 3A-3 du projet résidentiel développé dans le secteur Bois-Franc.

ADOPTÉ.

CA21 08 0074

Soumis sommaire décisionnel numéro 1212298001 relatif à une dépense en faveur de Compugen pour l'achat d'abonnements logiciels et l'acquisition de licences permanentes.

ATTENDU qu'en respect du droit d'auteur, l'arrondissement a l'obligation de payer les licences de logiciels utilisées pour supporter ses opérations et son administration;

ATTENDU que l'investissement dans les technologies de l'information et des communications (TIC) permet d'accorder la primauté au support électronique, ce qui réduit le recours au support papier, réduisant du même coup l'empreinte environnementale de l'arrondissement;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mettre à jour ces licences afin de suivre le marché et de ne pas tomber en désuétude technologique;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 95 000 \$ à Compugen pour l'achat d'abonnements logiciels et l'acquisition de licences permanentes;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0075

Soumis sommaire décisionnel numéro 1212298002 relatif à une dépense en faveur de Telus pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2021 – Entente-cadre 1137408.

ATTENDU la résolution numéro CG16 0175 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 24 mars 2016, concluant une entente-cadre de gré à gré avec le CSPQ afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires - Entente-cadre 1137408;

ATTENDU que les frais d'antenne à verser à Telus pour les téléphones cellulaires, cartes cellulaires, ordinateurs portables et GPS;

ATTENDU que les lignes cellulaires sont nécessaires pour l'utilisation des téléphones cellulaires des employés et pour permettre aux contremaîtres qui disposent d'un ordinateur portable d'être en mesure, en étant sur le terrain, d'accéder aux systèmes de gestion de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 70 000 \$ en faveur de Telus pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0076

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213679001 relatif à une dépense en faveur de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2021 – Soumission 20-18025 – Entente-cadre 1402405

ATTENDU les besoins des Travaux publics en matière de pierre concassée et prémélangée pour l'exécution de divers travaux de voirie;

ATTENDU l'entente-cadre en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 135 000 \$, taxes incluses, en faveur Lafarge Canada inc. pour la fourniture de pierre concassée et prémélangée pour l'année 2021 ;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0077

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213152001 relatif à une dépense additionnelle pour les services professionnels de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du square du Norseman – Soumission 19-006.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080525 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 novembre 2019 et octroyant un contrat à la firme AXOR experts-conseils inc. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement du square du Norseman, conformément à l'entente-cadre 19-006;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour couvrir l'augmentation du coût des honoraires professionnels à la suite d'un dépassement des heures initialement prévues au contrat;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 42 255,62 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à la firme AXOR experts-conseils inc. pour les services professionnels visant la préparation

des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement du square du Norseman, conformément à l'entente-cadre 19-006.

- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0078

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213152003 relatif à une dépense n'excédant pas 143 863,73 \$ à AXOR experts-conseils inc. pour la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc entre la rue Marcel et un collecteur hors rue – Soumission 19-006.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080206 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 7 mai 2019 et concluant deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : AXOR Experts-conseils inc. et WSP Canada inc. pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent - Appel d'offres public 19-006;

ATTENDU que la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau recommande le remplacement complet des infrastructures souterraines hors rue entre la rue Marcel, intersection de la rue Duchesne, et le collecteur;

ATTENDU que l'arrivée du REM, prévue en 2023, rend les futurs travaux au niveau de la voie ferrée beaucoup plus complexes et que le remplacement de ce collecteur doit être réalisé d'ici fin 2022 pour éviter ce conflit.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 143 863,73 \$ à AXOR experts-conseils inc. pour la préparation des plans et devis des travaux de reconstruction des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc entre la rue Marcel et un collecteur hors rue;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0079

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210069001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en architecture et ingénierie afin d'effectuer des expertises d'enveloppe et de vétusté à la mairie.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en architecture et ingénierie afin d'effectuer des expertises d'enveloppe et de vétusté à la mairie.

ADOPTÉ.

CA21 08 0080

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210069003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en architecture et ingénierie afin d'effectuer la conception et la surveillance de la réfection des installations aquatiques du parc Marlborough.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en architecture et ingénierie afin d'effectuer la conception et la surveillance de la réfection des installations aquatiques du parc Marlborough.

ADOPTÉ.

CA21 08 0081

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217550001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de modification de l'escalier d'accès au sous-sol et travaux connexes au chalet du parc Alexis-Nihon.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de modification de l'escalier d'accès au sous-sol et travaux connexes au chalet du parc Alexis-Nihon.

ADOPTÉ.

CA21 08 0082

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219080001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'élagage en deux volets pour l'année 2021.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division des parcs et des espaces verts de la Direction des Travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'élagage en deux volets pour l'année 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0083

Soumis sommaire décisionnel numéro 1219080002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2021.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la division des parcs et des espaces verts de la Direction des Travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0084

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220005 relatif à l'octroi d'un contrat pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et de rongeurs pouvant se trouver dans les bâtiments

publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts, pour une durée de trois ans - Soumission 20-18550.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|--------------------------------------|---------------------|
| 2866-1767 Québec inc. (IRCAE) | 90 584,20 \$ |
| Exterminapro inc. | 99 434,98 \$ |
| Boisvert Gestion parasitaire inc. | 110 062,12 \$ |
| SVM Services Canada Ltée. | 114 791,04 \$ |
| R.M.B. Extermination inc. | 131 002,52 \$ |
| Astro Extermination | 178 878,11 \$ |
| Orkin Canada corporation | 212 061,15 \$ |

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **2866-1767 Québec inc. (IRCAE)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et de rongeurs pouvant se trouver dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts, pour une durée de trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **90 584,20 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 20-18550;
- 2.- D'autoriser une dépense de **13 587,63 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **104 171,83 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0085

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204054008 relatif à l'octroi d'un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour une durée d'une année - Soumission 21-18533.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire conforme et le prix soumis est le suivant :

| SOUSSIONNAIRE | MONTANT |
|--------------------------------------|----------------------|
| Groupe de sécurité Garda SENC | 884 659,87 \$ |

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme Groupe de sécurité Garda SENC le contrat pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour une durée d'une année, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 884 659,87 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-18533;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0086

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299001 relatif à un soutien financier annuel à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

ATTENDU que le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets;

ATTENDU que les projets, initiatives et interventions financés doivent s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement, soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu;

ATTENDU que le comité d'analyse des projets reçus dans le cadre de l'édition 2021 s'est réuni, le 19 février dernier et a procédé à l'évaluation de treize demandes;

ATTENDU que les projets sélectionnés répondent aux priorités ciblées par l'arrondissement dans son Plan d'action intégré en développement social, ainsi qu'aux priorités de quartier identifiées dans le cadre de la planification de quartier.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier annuel totalisant la somme de 242 819 \$ aux organismes mentionnés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;
- 2.- D'approuver les conventions relatives à ces projets dans le cadre de ce programme;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer les conventions;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0087

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299002 relatif à une subvention au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2021.

ATTENDU qu'à l'instar de l'année 2020, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de Montréal met à la disposition de certains arrondissements des sommes pour soutenir une démarche visant la prévention de la criminalité sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU que, par l'entremise du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, Saint-Laurent peut compter sur une somme de 12 500 \$, à être versée à un organisme identifié, pour la réalisation d'actions concrètes en matière de mobilisation citoyenne dans un contexte de sécurité urbaine;

ATTENDU que le Centre des femmes de Saint-Laurent inc. est mandataire du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) depuis 2004;

ATTENDU que l'implantation du Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et les retombées sur le renforcement du sentiment de sécurité confirment qu'il est important de le maintenir, de le consolider et de le développer;

ATTENDU que ce programme est complémentaire aux actions de l'Arrondissement dans ce domaine;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le versement d'une subvention au montant de 12 500 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2021;
- 2.- D'approuver la convention qui s'y rattache;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer ladite convention;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0088

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214378002 relatif à une offre de services concernant la prise en charge de la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2021 - Projets SLR20-1023 et SLR20-1027.

ATTENDU le dossier de candidature déposé en octobre 2020 concernant le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) proposant de nombreuses interventions afin d'améliorer la sécurité autour des écoles;

ATTENDU que l'arrondissement détient toujours la main-d'œuvre et la compétence technique pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que l'arrondissement offre de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents sur le réseau artériel administratif de la Ville;

ATTENDU que certaines interventions planifiées dans les cadres des projets SLR20-1023 et SLR20-1027 seront réalisées sur les rues Tassé et Cardinal qui font partie du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV);

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Conseil de la Ville de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2021 - Projets SLR20-1023 et SLR20-1027.

ADOPTÉ.

CA21 08 0089

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220002 relatif à une contribution financière au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2021.

ATTENDU que le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit le projet de patrouille verte pour une seizième année;

ATTENDU que le REQ est maintenant le seul responsable de la gestion du programme Patrouille verte;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 6 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille verte pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0090

Soumis sommaire décisionnel 1214054002 visant à accorder une contribution financière à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal en soutien à l'organisation de ses activités pour l'année 2021.

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal organise chaque année divers événements, dont le Concours Alpha visant à reconnaître la performance des entreprises de notre territoire ;

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal demeure un partenaire privilégié de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une contribution financière de 25 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal en soutien à l'organisation de ses activités pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA21 08 0091

Soumis sommaire décisionnel numéro 1218787001 relatif à l'octroi de subventions individuelles à treize organismes du troisième âge pour l'année 2021.

ATTENDU la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur;

ATTENDU que neuf organismes du troisième âge ont présenté une demande d'accréditation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'accréditer les neuf organismes du troisième âge suivants et leur accorder des subventions individuelles variant de 1 000 \$ à 1 750 \$ pour l'année 2021, pour un montant total de 9 950 \$;

| ORGANISMES | MONTANTS |
|--|----------|
| Demeures Sainte-Croix | 1 000 \$ |
| Demeures Sainte-Croix phase II inc. | 1 000 \$ |
| Demeures Sainte-Croix, Phase III inc. | 1 000 \$ |
| Les résidents du Manoir de Casson | 1 000 \$ |
| Le Carrefour des aînés de Saint-Laurent inc. | 1 750 \$ |
| Club de l'âge d'or St-Hippolyte | 1 000 \$ |
| Club âge d'Or de Saint-Sixte | 1 000 \$ |
| Place à la marche | 1 200 \$ |
| Résidence Alexis-Nihon | 1 000 \$ |

- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0092

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214008 visant à adopter le bilan 2020 du Plan d'action pour la diversité en emploi (PADE) de l'Arrondissement Saint-Laurent.

ATTENDU que le *Plan d'action pour la diversité en emploi* (PADE) est la nouvelle appellation pour ce qui était le *Programme d'accès à l'égalité en emploi* (PAÉE);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le bilan 2020 du Plan d'action pour la diversité en emploi (PADE) de l'Arrondissement Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA21 08 0093

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1213984003).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 janvier et le 24 février 2021, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA21 08 0094

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213768001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3131, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée sur socle dont la localisation est à 9 mètres de la ligne de rue alors que la réglementation en vigueur exige un minimum de 12 mètres.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20210201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 février 2021 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3131, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une enseigne détachée sur socle dont la localisation est à 9 mètres de la ligne de rue alors que la réglementation en vigueur exige un minimum de 12 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0095

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213768002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 8205, route Transcanadienne dans la zone B11-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un réservoir d'azote en cour avant secondaire donnant sur le boulevard Poirier, alors que la réglementation en vigueur l'autorise seulement en cour latérale ou arrière.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20210202);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 février 2021 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 8205, route Transcanadienne dans la zone B11-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un réservoir d'azote en cour avant secondaire donnant sur le boulevard Poirier, alors que la réglementation en vigueur l'autorise seulement en cour latérale ou arrière., tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0096

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768013 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2900, avenue Marie-Curie dans la zone I04-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont la hauteur de la clôture en cour avant est de 2,5 mètres, alors que le règlement en vigueur permet une hauteur maximale de 1 mètre.

ATTENDU qu'au point 5. b) et 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 14 octobre 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM-20201002 et DM- 20201001);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 10 février 2021 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2900, avenue Marie-Curie dans la zone I04-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont la hauteur de la clôture en cour avant est de 2,5 mètres, alors que le règlement en vigueur permet une hauteur maximale de 1 mètre, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 14 octobre 2020 et sur les plans ajustés en date du 8 février 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0097

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208729010 relatif à un projet particulier visant à autoriser la construction d'un plan d'ensemble résidentiel comprenant 9 bâtiments sis au 1956, rue Bourdon, lot 1 239 536, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter une résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la construction d'un projet comprenant des habitations, sur le lot 1 239 536 au cadastre du Québec, site de l'ancienne usine Valéant située au 1956, rue Bourdon, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5)

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 1 239 536.

**SECTION II
AUTORISATIONS**

2. Malgré le Règlement sur le zonage numéro RCA08-08-0001 applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un projet comprenant des habitations est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger aux normes de structure de bâtiment, marges latérales et arrière, hauteur de bâtiment en mètres, largeur de façade, d'espace bâti / terrain et de coefficient d'occupation du sol maximal et aux usages prescrits à la grille des usages et normes I15-125, ainsi qu'aux dispositions énoncées aux articles 2.1.1.4, 3.7.6, 3.9.3, 3.25 et 4.1.2. Toute autre disposition réglementaire compatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS GÉNÉRALES

3. Malgré les usages autorisés à la grille des usages et normes I15-125, seule la classe d'usage multifamilial (h4) est autorisée.
4. Malgré l'article 2.1.1.4 du règlement sur le zonage, les logements de la classe d'usage multifamiliale (h4), peuvent avoir des entrées individuelles donnant directement à l'extérieur, sans aucun vestibule commun. Ils peuvent être implantés de façon contiguë sur une dalle de stationnement souterrain commune.

Aux fins de l'application de la présente résolution, les espaces identifiés à l'annexe D sont considérés comme des cours arrière.

En dépit des dispositions du tableau 4.1.2.A, seuls les usage, construction et équipement accessoires suivants sont autorisés dans les cours arrière identifiées à l'annexe D:

- Spa;
- Pavillon de jardin.

5. Malgré la norme de structure de bâtiment prescrite à la grille des usages et normes I15-127, les structures jumelées et contiguës sont également autorisées.
6. Les marges de recul et les distances entre les bâtiments sont indiquées à l'annexe B.
7. La hauteur d'un bâtiment doit être égale ou inférieure à 25 mètres et correspondre à la hauteur maximale indiquée en étages à l'annexe C.
8. Le rapport espace vert / terrain minimal est de 0.35.
9. Le rapport espace bâti / terrain minimal est de 0.28.
10. Le rapport de coefficient d'occupation du sol maximum est de 1.3 pour l'ensemble du site.
11. Malgré toute disposition contraire:
 - a) Il est permis d'implanter plus d'un bâtiment principal par terrain;
 - b) Il est permis d'implanter des bâtiments principaux isolés, jumelés ou contigus, ou une combinaison de ces structures sur un même terrain, lorsque ladite structure est autorisée;
 - c) Une voie véhiculaire privée et une cour autre qu'une cour avant sur laquelle ont front les entrées principales des logements, sont autorisées et sont assimilées à une rue;
 - d) Le calcul du nombre de cases de stationnement doit s'effectuer par rapport à l'ensemble du site;
 - e) Une haie est autorisée à moins de 1,50 mètre du trottoir ceinturant une voie véhiculaire privée;
 - f) Un espace de stationnement extérieur comprenant un maximum de 19 cases est autorisé dans une voie véhiculaire privée.
12. Malgré l'article 4.1.2, une construction souterraine apparente et non apparente peut empiéter dans une marge autre qu'une marge avant sans être à moins de 1,50 mètre d'une ligne de terrain autre qu'une ligne de rue. De plus, malgré l'article 3.7.6, lorsqu'un espace de stationnement est souterrain, l'entrée de celui-ci ne doit excéder de plus de 2 mètres le niveau du trottoir adjacent.

SECTION IV CONDITIONS SPÉCIFIQUES

13. Un acte de servitude permettant l'accès du public à la piste multifonctionnelle doit stipuler que la servitude ne peut être annulée ou radiée sans le consentement de l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal.
14. Un acte de servitude permettant la collecte des matières résiduelles par l'arrondissement doit stipuler que la servitude ne peut être annulée ou radiée sans le consentement de l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal.

SECTION V MESURES TRANSITOIRES

15. Malgré les normes minimales de rapport espace vert / terrain et d'espace bâti / terrain et de coefficient d'occupation du sol prescrites, lors d'une phase initiale de construction, il est permis de déroger à ces rapports pour les premiers bâtiments à être érigés sur un terrain.

Toutefois l'ensemble des bâtiments prévus sur le terrain doit permettre de respecter les valeurs minimales prescrites.

SECTION VI CONDITIONS D'APPROBATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Préalablement à la délivrance d'un permis de construction exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ou d'un certificat d'autorisation exigé en vertu du Règlement sur la régie interne des permis et des certificats (RCA08-08-0003), un projet de transformation d'un bâtiment ou d'une partie du bâtiment visible de la voie publique, un projet d'installation ou de remplacement du revêtement extérieur du bâtiment ou d'une partie bâtiment visible de voie publique, un projet d'aménagement paysager ou une opération cadastrale est assujéti à la procédure de P.I.I.A.

Les objectifs et les critères suivants sont applicables :

1° Objectifs :

- favoriser l'harmonisation de l'architecture des bâtiments et du paysage au sein des unités de voisinage et de leur interface;
- assurer une transition harmonieuse des hauteurs par rapport au cadre bâti environnant et pour l'équilibre du projet dans son ensemble;
- assurer la qualité de l'aménagement paysager des espaces extérieurs et des aires dédiées aux piétons;
- assurer que le choix de matériaux et de finitions respecte les objectifs de développement durable;
- assurer un traitement adéquat des cours arrière visibles de la rue Tait;
- assurer un traitement architectural de façade principale au mur extérieur du bâtiment multifamilial adjacent à la voie ferrée;
- assurer un éclairage qui tend à rendre les espaces partagés sécuritaires, notamment au niveau de la piste multifonctionnelle;
- assurer une signalétique sur le site visant à ce que les véhicules ne se stationnent pas en bordure des trottoirs qui ceignent la voie véhiculaire privée.

2° Critères :

- tout alignement d'arbres devrait être constitué d'une variété suffisante afin d'assurer une pérennité des espèces plantées;
- les constructions et aménagements extérieurs devraient répondre aux critères de développement durable visant un niveau élevé d'une certification environnementale reconnue. À cet effet, la pose de panneaux solaires et de bornes de recharges pour les véhicules électriques doit être privilégiée;
- la modulation volumétrique des bâtiments devrait atténuer l'impact de la hauteur et de l'ombrage par rapport au cadre bâti environnant;
- le niveau du rez-de-chaussée des bâtiments devrait se rapprocher du niveau du trottoir de la voie publique et de la voie privée;
- l'architecture des bâtiments doit s'harmoniser avec le caractère architectural des bâtiments voisins et notamment de ceux faisant partie du même ensemble;
- l'architecture des bâtiments à l'intérieur du projet devrait s'inspirer d'un langage contemporain;
- le revêtement extérieur des bâtiments face à la rue Bourdon devrait s'harmoniser avec le cadre bâti existant du secteur;
- le traitement des murs extérieurs, des ouvertures, des ornements et des saillies doit être coordonné sur l'ensemble des élévations de manière à composer une image cohérente et visuellement intéressante;

- les revêtements extérieurs devraient être de type et couleur qui s'harmonisent sur les différents plans des murs extérieurs du même bâtiment et avec ceux des bâtiments voisins, notamment ceux qui font partie du même ensemble;
- la forme, la configuration et l'orientation des bâtiments et des logements; le pourcentage et type de fenestration; le choix des matériaux et de leurs assemblages doivent viser l'optimisation de l'ensoleillement, de la ventilation naturelle et de la performance énergétique des logements;
- l'aménagement de stationnements pour les véhicules électriques et les moyens de déplacements alternatifs (auto-partage, Communauto, etc.) devrait être privilégié;
- les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale et à limiter l'impact visuel et acoustique;
- l'installation des équipements de climatisation ou des thermopompes devrait tendre à les dissimuler le plus possible et l'installation de ceux-ci sur le toit devrait être privilégiée pour le bâtiment en hauteur;
- l'aménagement de toiture végétalisée doit être privilégié notamment pour le bâtiment multifamilial;
- l'aménagement paysager devrait privilégier la plantation de végétaux indigènes et résistants tout en favorisant la biodiversité;
- l'aménagement paysager du site et la plantation d'arbres et d'arbustes devraient être effectués de manière à assurer la qualité et la pérennité des aménagements par une épaisseur de terreau suffisante, notamment au-dessus du stationnement souterrain;
- le choix des végétaux devrait privilégier le feuillage, la fleuraison et la fructification qui apportent un intérêt selon les saisons et qui peuvent conférer un caractère spécifique aux différents espaces du projet;
- le choix des végétaux devrait privilégier ceux adaptés aux conditions du site en favorisant les plantes économes en eau ou xérophytes notamment pour les plantes en bacs et sur dalle;
- tout alignement d'arbres devrait être constitué d'une variété suffisante afin d'assurer une pérennité des espèces plantées.

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Marges de recul et distances entre les bâtiments

ANNEXE C

Hauteurs

ANNEXE D

Cours arrière

CA21 08 0098

Le règlement numéro RCA08-08-0001-131 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1207154002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2020, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-131 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0099

Le règlement numéro RCA08-08-0001-132 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1204903001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 12 janvier 2021, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-132 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0100

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-133 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1207154003).

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-133 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA21 08 0101

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-135 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ainsi que le projet de règlement RCA08-08-0003-21 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (sommaire décisionnel numéro 1208729008).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis, le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-135 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- D'adopter, tel que soumis, le projet de RCA08-08-0003-21 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats;
- 3.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique écrite de 15 jours débutant le 4 mars 2021, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA21 08 0102

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ainsi qu'un règlement

modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.
ADOPTÉ.

(1208729008 – RCA08-08-0001-135 et RCA08-08-0003-21)

CA21 08 0103

Soumis sommaire décisionnel numéro 1218729003 relatif aux ordonnances OCA08-08-0003-2 et OCA08-08-0001-13 visant à soustraire temporairement de l'obligation d'obtention préalable d'un certificat d'autorisation et d'un PIIA toute nouvelle installation ou modification d'une terrasse commerciale ou d'un étalage extérieur sur les rues commerciales de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU l'article 1.12 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage permettant au conseil d'arrondissement de régir ou d'autoriser, par ordonnance, des dispositions dérogatoires qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU les obligations et conditions prévues aux règlements RCA08-08-0001 sur le zonage et RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats;

ATTENDU le contexte particulier et temporaire engendré par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que l'arrondissement désire, à l'instar de l'année 2020, aider les commerçants à traverser cette crise sanitaire et les accompagner dans la réouverture de leurs commerces en autorisant temporairement de suspendre le traitement des demandes de certificat d'autorisation des terrasses commerciales et des étalages extérieurs sur le domaine privé du territoire couvert par la Société de développement commerciale du boulevard Décarie qui en fera également la gestion, pour l'été 2021;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-13 soustrayant temporairement, soit du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2021, de l'obligation d'obtention préalable d'un certificat d'autorisation et d'un PIIA toute nouvelle installation ou modification d'une terrasse commerciale ou d'un étalage extérieur sur les rues commerciales;
- 2.- D'adopter l'ordonnance numéro OCA08-08-0003-2 soustrayant temporairement, soit du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2021, de l'obligation d'obtention préalable d'un certificat d'autorisation et d'un PIIA toute nouvelle installation ou modification d'une terrasse commerciale ou d'un étalage extérieur sur les rues commerciales.

ADOPTÉ.

CA21 08 0104

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-136 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ainsi que le projet de règlement RCA08-08-0003-22 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (sommaire décisionnel numéro 1218729004).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis, le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-136 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- D'adopter, tel que soumis, le projet de RCA08-08-0003-22 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats;
- 3.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique écrite de 15 jours débutant le 4 mars 2021, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA21 08 0105

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ainsi qu'un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.

ADOPTÉ.

(1208729008 – RCA08-08-0001-136 et RCA08-08-0003-22)

CA21 08 0106

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214054003 relatif à une ordonnance fixant, pour l'année 2021, les dates de tenue des ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080386 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 1^{er} mai 2012 adoptant le règlement numéro RCA05-08-0014-1 sur les ventes-débarras et prévoyant l'établissement d'un calendrier annuel des dates de tenue des ventes-débarras par ordonnance du conseil;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'édicter l'ordonnance numéro OCA05-08-0014-10 fixant les dates de tenue des ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0107

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214007 relatif à la nomination d'un chef de section - Section des inspections - Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section, inspection - Section des inspections - Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU que le concours s'est tenu sous la juridiction de l'arrondissement de Saint-Laurent (SLA-20-CONC-214910-59756);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer, madame Caroline Berrouard (matricule 156724999) au poste de chef de section, inspection - Section des inspections - Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (poste : 59756 – emploi : 214910 – SBA : 266237 – Centre de responsabilité : 304730), à compter du 13 mars 2021. Les conditions de travail sont celles prévues à la Politique de dotation de la Ville ainsi qu'à celles des cadres de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA21 08 0108

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214009 relatif à une nomination au poste contremaître arrondissement - voirie et parcs à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement des postes de contremaître d'arrondissement contremaître arrondissement - voirie et parcs à la Division de la voirie à la Direction des travaux publics;

ATTENDU le concours, tenu sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal (VDM-20-CONC-CTM-11);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Sylvain Archetto (matricule 156119999) au poste de contremaître arrondissement - voirie et parcs à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (poste : 84132 – emploi : 221430 – SBA : 358624), à compter 13 mars 2021. Les conditions de travail sont celles prévues à la Politique de dotation de la Ville et Conditions de travail des cadres de la Ville.

ADOPTÉ.

CA21 08 0109

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214010 relatif à une nomination au poste contremaître arrondissement - voirie et parcs à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement des postes de contremaître d'arrondissement contremaître arrondissement - Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie à la Direction des travaux publics;

ATTENDU le concours, tenu sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal (VDM-20-CONC-CTM-11);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Julian Muraca (matricule 100294177) au poste de contremaître arrondissement - voirie et parcs à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (poste : 72560 – emploi : 221430 – SBA : 266215), à compter 13 mars 2021. Les conditions de travail sont celles prévues à la Politique de dotation de la Ville et Conditions de travail des cadres de la Ville.

ADOPTÉ.

CA21 08 0110

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214003 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs - Section du centre des loisirs et de l'administration à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste préposé à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Alexandre Bertrand (matricule 100011653), employé col bleu, au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs - Section du centre des loisirs et de l'administration à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (poste : 40823 – SBA : 265384 - Emploi : 600470- Centre d'opération 304726 – Groupe de traitement 03 des cols bleus), sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA21 08 0111

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214004 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs - Section du centre des loisirs et de l'administration à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste préposé à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Catherine Tanguay-De Bonis (matricule 100012289), employée col bleu, au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs - Section du centre des loisirs et de l'administration à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (poste : 40819 – SBA : 265384 - Emploi : 600470- Centre d'opération 304726 – Groupe de traitement 03 des cols bleus), sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA21 08 0112

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214005 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs - Section du centre des loisirs et de l'administration à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste préposé à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Mauricio Ventura (matricule 100010866), employé col bleu, au poste de préposé à l'entretien - sports et loisirs - Section du centre des loisirs et de l'administration à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (poste : 65791 – SBA : 265384 - Emploi : 600470 - Centre d'opération 304726 – Groupe de traitement 03 des cols bleus), sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA21 08 0113

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214006 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à la propreté - Section entretien des bâtiments et conciergerie à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste préposé à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Jacky Luck (matricule 100008724), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à la propreté - Section entretien des bâtiments et conciergerie à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics (poste : 43837 – SBA : 265425 - Emploi : 603240 - Centre d'opération 304741 – Groupe de traitement 03 des cols bleus), sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA21 08 0114

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214002 autorisant la création et l'abolition de postes de fonctionnaires et de postes cadres.

ATTENDU que le chef de division, communications, greffe, relations avec les citoyens et adjoint au directeur d'arrondissement (poste : 48118 – emploi : 218130 – SBA : 266156, FM07) quittera à la retraite sous peu;

ATTENDU que suite à l'analyse des besoins de l'arrondissement, il a été convenu que le poste de chef de division, communications et relations avec les citoyens (poste : à créer – emploi : 209840 - SBA : xx8600, FM07 - clé comptable : 304755-01801) est ce qui convient le mieux aux besoins de l'arrondissement;

ATTENDU que suite à l'analyse des tâches à effectuer, il a été convenu que le poste d'agent de communications sociales est celui qui convient le mieux à nos besoins à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'abolir le poste permanent d'agent de bureau (poste : 48676 – emploi : 792820 – SBA : 266160) à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens;

ATTENDU qu'après une analyse rigoureuse des effectifs disponibles, nous arrivons à la conclusion que l'équipe actuelle de la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe ne pourra répondre à l'ensemble des priorités et demander la création d'un poste temporaire d'agent-conseil en ressources humaines (poste : à créer – emploi : 211310 – SBA : XX8600, groupe de traitement FM05), pour une période maximale de 12 mois;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer un poste permanent de chef de division, communications, relations avec les citoyens (poste : à créer – emploi : 209840 – SBA : XX8600) en date du 2 mars 2021 et d'abolir le poste permanent de chef de division – communications, greffe, relations avec les citoyens et adjoint au directeur d'arrondissement (poste : 48118 - emploi : 218130 – SBA : 266156, FM07) au moment du départ officiel de son titulaire soit le 1^{er} septembre 2021;
2. De déléguer le pouvoir du Conseil d'arrondissement pour le comblement de ce poste de chef de division, communications, relations avec les citoyens, dans ce cas uniquement, au Service central des ressources humaines afin qu'il administre ledit processus et fasse une recommandation pour une nomination;
- 3.- D'abolir le poste permanent d'agent de bureau (poste : 48676 – emploi : 792820 – SBA : 266160) - Section du service à la clientèle - Division des communications et des relations avec les citoyens;
- 4.- De créer un poste permanent d'agent de communications sociales (poste : à créer – emploi : 706310 - SBA : XX8600) - Section du service à la clientèle - Division des communications et des relations avec les citoyens;
- 5.- De créer un poste temporaire d'agent-conseil en ressources humaines (poste : à créer – emploi : 211310 – SBA : XX8600, groupe de traitement FM05), pour une période maximale de 12 mois;
- 6.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA21 08 0115

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213984002 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 6 mars au 2 juillet 2021.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement, ses amendements et les règles de procédures applicables;

Proposé par le conseiller Aref Salem :

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Francesco Miele à titre de maire suppléant pour la période du 6 mars au 2 juillet 2021.

ADOPTÉ.

CA21 08 0116

Dépôt du Bilan 2020 du Comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du Bilan 2020 du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives. Les élus remercient chaleureusement la conseillère Michèle D. Biron pour son implication.

ADOPTÉ.

CA21 08 0117

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

La conseillère Michèle D. Biron souligne avec énergie la Journée internationale des femmes qui aura lieu le 8 mars prochain et l'importance du Centre des femmes dont elle est la marraine depuis 1988. Elle rappelle les importants progrès du droit des femmes depuis les 70 dernières années et fait la mention de quelques pionnières du mouvement des femmes depuis les années 40. Elle ajoute l'importance de ne pas s'asseoir sur ce qui a été accompli, mais de viser à toujours améliorer les choses.

Elle mentionne qu'elle s'est fait vacciner dimanche dernier pour la Covid et demande aux gens qui ont des rendez-vous de ne pas arriver trop longtemps en avance, car de toute façon ils ne seront pas pris en charge plus tôt.

Elle rappelle aux gens de rester prudents pendant la relâche scolaire et de prendre garde aux variants.

Le conseiller Jacques Cohen mentionne que la campagne annuelle d'embauche pour les emplois d'été à l'arrondissement est commencée et rappelle que chaque année Saint-Laurent se cherche toujours des sauveteurs et moniteurs pour les différentes activités aquatiques et sportives. Il ajoute que ce sont de très bons emplois pour les étudiants et que de nombreux fonctionnaires de l'arrondissement ont débuté leur carrière lors d'un emploi d'été.

Il fait mention des prochaines fêtes qui auront lieu en mars, dont la fête de la St-Patrick, la fête juive du Pourim et au début avril les fêtes de Pâques;

Enfin il félicite Paul Lanctôt (directeur des communications) pour sa future retraite et Caroline Berrouard (chef de section - inspection) pour sa promotion.

Le conseiller Francesco Miele transmet et souhaite ses meilleurs vœux pour la journée des femmes, la fête juive du Pourim et celles de Pâques.

Il rappelle l'importance de la présente campagne de vaccination et encourage fortement tous les citoyens à se faire vacciner dès que cela sera possible.

Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants souhaite également ses meilleurs vœux pour les fêtes mentionnées par ses collègues.

Il souligne le départ de Paul Lanctôt, mais également le départ de la conseillère Michèle D. Biron du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) et de l'importance de son action sur l'ensemble de l'arrondissement. Il précise que l'on reconnaît la touche de Michèle D. Biron dans chaque bâtiment qu'elle a eu la chance d'analyser au CCU. Il se dit très chanceux et privilégié d'avoir fait ses débuts au CCU en compagnie de Mme Biron.

Il souhaite une très belle retraite à Paul Lanctôt et se dit chanceux d'avoir eu la chance d'avoir pu travailler avec lui sur de nombreux dossiers.

Il souligne la Journée internationale des femmes qui s'en vient et de l'importance des acquis réalisés par celles-ci depuis de nombreuses années. Mais rappelle qu'il y a toujours des défis qui doivent être surmontés et le travail qui doit être fait afin de faire progresser la cause des femmes. Il mentionne l'important combat fait par toutes ces femmes à tous ces instants pour conserver les acquis et faire progresser leur cause.

Il précise qu'il y a beaucoup d'activités pendant la semaine de relâche avec les employés de la Ville et le passeport virtuel qui prend toute son importance cette année.

Il rappelle que l'événement « Une heure pour la terre » en est à sa 15^e édition et que celle-ci est dédiée cette année aux forêts. Il faut faire attention à ce que nous allons léguer à nos enfants.

Il mentionne le début des travaux de consultation citoyenne du plan stratégique à l'arrondissement avec 5 rencontres prévues pour les citoyens. Cela fait suite à l'exercice fait avec les employés de l'arrondissement. Cinq thèmes sont mis de l'avant et il invite la population à consulter le site de l'arrondissement pour les détails de ces activités.

Enfin il rappelle que l'on doit continuer les mesures sanitaires jusqu'au bout et qu'il est de notre devoir d'aller se faire vacciner pour le bien-être de toute la communauté.

Le maire Alan DeSousa rappelle qu'avec la fête de la St-Patrick, nous sommes tous irlandais pour une journée.

Il transmet ses meilleurs vœux pour toutes les fêtes qui auront lieu d'ici la fin du mois et rappelle que la célébration de la première journée du printemps dans moins de 3 semaines et qu'avec le printemps vient l'espoir.

Il souligne l'importance de la planification stratégique qui depuis 2017 a fait partie des grandes actions à l'arrondissement et pour laquelle l'arrondissement est le conseil a travaillé avec acharnement. Il faut maintenant offrir aux citoyens une vision pour la population et pour le nouveau conseil qui sera élu en novembre prochain. On veut que ces plans et ces orientations soient appropriés par la population au courant de l'année afin que ceux-ci reflètent la volonté de l'ensemble des citoyens. Une invitation est donc faite aux citoyens de participer en grand nombre à ces activités.

CA21 08 0118

La deuxième période des questions du public débute à 21h59

Aucune question n'a été posée

CA21 08 0119

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h59.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021.
